

Réseau intercommunal de bibliothèques (Bibliothèques transférées à l'intercommunalité)

Pour chaque réseau de bibliothèques, un **lieu référent** a été défini. Ce lieu référent, en se connectant a accès à une page spécifique concernant le réseau. Il a alors accès **au rapport du réseau, à son rapport propre en tant que lieu** (comme les autres lieux) et **aux rapports des lieux constituant l'unité de coopération**. Les lieux de lecture faisant partie d'un réseau et qui n'en sont pas le lieu référent ont accès à leur rapport comme décrit dans la fiche pratique Néoscrib N° 1.

Comment accéder au rapport du lieu de lecture référent pour le réseau ?

Connectez-vous sur le site neoscrib.culture.gouv.fr avec l'identifiant et le mot de passe transmis par courrier puis cliquer sur 1 - Onglet Mon rapport 2 - Bouton Accéder à votre rapport

Comment accéder au rapport du réseau ?

Cliquer sur 1 - Onglet Unités de coopération 2 – Bouton Accéder au rapport UC

Comment accéder aux rapports des autres lieux de lecture constituant le réseau ?

(Chaque lieu de lecture ayant également accès, via son compte propre, à son rapport)

Cliquer sur 1 - Onglet Unités de coopération 3 – Bouton Accéder au rapport UC

Nom	Ville	INSEE	Rapport
Bibliothèque De La Halvèque	Nantes	44109	Rapport
Médiathèque Floresca Guépin	Nantes	44109	Rapport
Médiathèque Lisa Bresner	Nantes	44109	Rapport
Bibliothèque Du Breil Malville	Nantes	44109	Rapport
Bibliothèque de Chantenay	Nantes	44109	Rapport
Médiathèque Jacques Demy	Nantes	44109	Rapport
Médiathèque Luce Courville	Nantes	44109	Rapport
Bibliothèque De La Manufacture	Nantes	44109	Rapport

Répartition des blocs de questions entre rapport réseau et rapport lieu de lecture

Vous trouverez ci-dessous un descriptif détaillé des blocs de questions présents dans le rapport portant spécifiquement sur les données du réseau et des blocs retirés du rapport des lieux de lecture faisant partie du réseau et qui n'en sont pas le lieu référent.

Dans le cas d'un réseau intercommunal de bibliothèques, **les questions posées au niveau du réseau** dépendent du type de coopération sur laquelle porte ce réseau. Le type de coopération est déterminé à partir des réponses aux quatre questions suivantes :

1. La coopération entre les bibliothèques porte-t-elle sur des services informatiques et numériques ?
2. SI OUI Le Système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB) est-il mutualisé entre les bibliothèques du réseau ?
3. La coopération donne-t-elle lieu à une coordination des actions (action culturelle par exemple) ou à des services transversaux ?
4. SI OUI Le budget d'acquisition documentaire est-il commun ?

Réseau avec une mutualisation des services informatiques ET avec un SIGB commun ET une coordination des actions culturelles ou de services transversaux ET mutualisation du budget d'acquisition (Questions 1, 2, 3 et 4 = oui)

Blocs de questions présents dans le rapport portant spécifiquement sur les données du réseau	Blocs de questions retirés du rapport du lieu de lecture faisant partie de ce type d'unité administrative intercommunale
D5 (ressources numériques acquises)	C2 (catalogue)
E5 (services et ressources numériques produites par l'établissement)	H5 (actions hors de l'établissement)
H1 (partenariats avec des institutions)	
H5 (actions hors de l'établissement)	
H6 (actions de coopération)	
G1 (personnel)	
F1 (dépenses d'investissement)	
F2 (dépenses de fonctionnement)	
F5 (dépenses de fonctionnement)	
Partie du bloc F7 concernant le numérique (dépenses documentaires en fonctionnement et en investissement)	
F6 (Ressources propres et subventions)	
F3 (dépenses de fonctionnement)	
F8 (Achats de livres imprimés)	
C2 (catalogue)	